

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDÉ, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHT
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU PROTOCOLE DE RELOGEMENT DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES NAVIGATEURS A CHOISY SUD

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU PROTOCOLE DE RELOGEMENT DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES NAVIGATEURS A CHOISY SUD

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Frédéric DRUART,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN ;

Vu le règlement général relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain validé par le CA de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine le 25 mai 2018 ;

Vu le programme de renouvellement urbain du quartier Choisy Sud de Choisy-le-Roi ;

Vu la délibération N°17.131 du Conseil municipal du 8 novembre 2017 approuvant le protocole de relogement des Navigateurs et signée le 23 août 2018 ;

Vu la délibération N°22.038 du Conseil municipal du 23 mars 2022 approuvant l'avenant 1 au protocole de relogement des Navigateurs et signée le 24 mars 2022 ;

Vu la délibération N°25.040 du Conseil municipal du 14 mai 2025 approuvant l'avenant n°2 au protocole de relogement des Navigateurs ; Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 30 avril 2025

Considérant que la commune de Choisy-le-Roi a déjà délibéré en faveur d'un protocole de relogement et d'un avenant 1 pour le projet concerné ;

Considérant l'intérêt public local de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier sud ;

Considérant l'intérêt pour la bonne conduite du relogement des habitants de Choisy Sud, de la clarté des engagements en terme de mobilisation des contingents des différents partenaires.

Vu la Bureau municipal du 03 juin 2026

Vu la Sécurité/Travaux / Voiries mobilités / Urbanisme / Habitat /cadre de vie /Propreté/Transition écologique/ Nature en Ville du 12 juin 2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : Abroge la délibération n°25.040 du 14 mai 2025 portant sur l'approbation de l'avenant n°2 au protocole relogement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Choisy-le-Roi et ses annexes

ARTICLE 2 : Approuve le nouvel avenant n°2 au protocole relogement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de Choisy-le-Roi et ses annexes.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à signer ledit avenant n°2 au Protocole relogement du NPNRU de Choisy Le Roi et tout document afférent.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 25/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260624-DEL26084H1-DE

Signé électroniquement par
Tonino PANETTA



Le 25 juin 2026

